



Délibération du conseil d'Administration du 11 Octobre 2022

Objet : Compte-rendu des aides attribuées aux mois de Juin et Juillet 2022

Délibération N° 22/32

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

DECLARE l'attribution des aides suivantes pour les mois de Juin et Juillet 2022 :

1 chéquier services de 48 € attribués : 48 €
4 chèquiers services de 64 € attribués : 256 €
1 chéquier services de 80 € attribués : 80 €

Secours financiers : 25 €

TOTAL ATTRIBUE : 409 €

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du CCAS,



Didier GONZALES